REÇU EN PREFECTURE
le 30/01/2025
Application agréée E-legalite.com
stamped_D2025-06.pdf

DECISION N°2025-06

OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT REGIONALE

Le Maire de la Commune de BOUGIVAL, Yvelines,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22 ;

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-04 du Conseil Municipal du 25 mai 2020 autorisant M. le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et lorsque le montant du marché ou de l'accord-cadre est inférieur aux seuils de procédure formalisée fixés par décret et pour la préparation des marchés et accords cadre dont le montant est supérieur aux seuils mentionnés ci-avant ;

Considérant la volonté de la commune d'adhérer à la centrale d'achat de la Région Ile- de-France, afin d'optimiser ses dépenses, de sécurisation juridique et de simplification de l'acte d'achat,

DECIDE

- **DE SIGNER** la convention susmentionnée avec la Région Ile De France.
- **DE PRECISER** que cette adhésion est gratuite, conformément à l'article V de la convention.
- **DE PRECISER** que la convention est conclue pour une durée indéterminée et qu'elle entre en vigueur à compter de la date de notification aux parties, chacune des deux parties pouvant y mettre fin dans les conditions définies à l'article VIII de ce même document.
- **D'INDIQUER** que les membres du Conseil Municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion délibérante**.**

Fait à Bougival, le 29/01/2025

Le Maire,

Luc WATTELLE

Visé électroniquement
Par Sandrine HUET
Le 30/01/2025 à 10h41
Via www.e-parapheurs.com

Signé électroniquement
Par Luc Wattelle
Le 30/01/2025 à 17h26
via www.e-parapheurs.com